

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Mouila/Séminaire de formation : de nouveaux modes d'interventions sociales

Félicien NDONGO
Mouila/Gabon

L'UNESCO a conjointement organisé, dernièrement à Mouila pendant deux jours, avec la Fondation Salvador Soler d'Espagne et "Diaspo4Africa" de Côte d'Ivoire, avec l'appui du ministère gabonais de la Jeunesse et des Sports, un atelier portant sur le thème: "transformation des jeunes et des femmes en entreprises sociales et solidaires au Gabon".

À cette occasion, des jeunes et des femmes des villes de Lambaréné (Moyen-Ogooué), Tchibanga (Nyanga)

et Mouila (Ngounié), ont eu à renforcer leurs capacités aux nouveaux modes d'interventions sociales, plus innovants en lien avec l'innovation sociale et le développement d'une forme d'entrepreneuriat à finalité sociale. Le programme a permis de contribuer, de manière opérationnelle, à la revitalisation, à la professionnalisation et à l'autonomisation des organisations de la population cible des trois localités suscitées. Ce, en vue de leur transformation en véritables entreprises sociales et solidaires en mettant l'accent sur les besoins des membres de la communauté plutôt que sur la rentabilité économique.



Photo de famille au terme du séminaire de l'Unesco à Mouila.

Dans cette optique, les associations et autres organisations de la société civile, se sont penchées sur des thématiques comme: la formalisation des organisations; le mécanisme de levée de fonds

et la gestion financière, ainsi que l'entrepreneuriat social et solidaire, avec les facilitateurs tel que le directeur général "Diaspo4Africa", Wilfried Adingra. Les participants ont promis de mettre

en pratique les enseignements reçus. C'est le préfet du département de la Douya-Onoye, Alphonse Ndeme, qui a ouvert et clos les travaux de ce séminaire de formation.

Medouneu/Projet CAFI1: installation du référent départemental

Isaac MUKETA MUELE
Medouneu/Gabon

PAUL-HENRI Mouyebissi, précédemment chef de cantonnement des Eaux et Forêts de Medouneu, chef-lieu du département du Haut-Como, devient, depuis hier, le référent départemental du projet "Central African Forest Initiative" (CAFIT)/Plan national d'affectation des terres (PNAT). Il a été installé dans ses nouvelles fonctions par le préfet David Ickombolo. En présence des chefs de service, des élus locaux et des notables de la localité.

Le référent de Medouneu a la charge de collecter les informations liées à la gestion des forêts et des terres des zones occupées par les opérateurs économiques dans son département. Il doit prendre aussi en compte les zones d'activités domestiques des communautés autochtones dans l'objectif de produire un rapport régulier

sur l'état des forêts et des terres disponibles, afin de permettre à l'État de disposer d'une bonne lisibilité de gestion rationnelle de ces espaces. Pour accomplir ce travail, le chef de cantonnement des Eaux et Forêts a reçu du matériel informatique remis par le président du Conseil départemental du Haut-Como, Anges Abagha.

Le projet est piloté par le ministère de l'Environnement par l'entremise du Conseil national sur les changements climatiques (CNC) et le Plan national d'affectation des terres (PNAT) pour la mise en œuvre des activités de collectes des données relatives au changement climatique, et à l'état environnemental de chaque département.

Les services de l'administration déconcentrée, les conseils locaux, la Société civile, les opérateurs économiques et les communautés y sont impliqués.



Le référent du CAFI(centre) Henri Paul Mouyebissi entouré des officiels

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE ET DES HYPOTHEQUES

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'ordonnance 5/PR du 13 février 2012, le Conservateur de la Propriété Foncière porte la connaissance du public qu'une procédure d'immatriculation est engagée suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis.

Passé ce délai, la forclusion sera encourue.

N° de la R.I	Date de la R.I	Parcelle	Section	Ville ou District
15573	14 Novembre 2022	153	YE2	AKANDA
15574	14 Novembre 2022	152	YE2	AKANDA
15577	14 Novembre 2022	59	YE4	AKANDA
15622	28 Novembre 2022	65	D	FRANCEVILLE
15628	30 Novembre 2022	78	MO	MOANDA

Le Conservateur
Pascal ESSANGA